



GUIDE DU PARRAIN

SOMMAIRE

NOTRE HISTOIRE

LE CONTEXTE	2
L'OBJECTIF DE TARAMANA	2
LES DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTION	3
POURQUOI CE GUIDE ?	4

LE PARRAINAGE

QU'EST-CE QUE LE PARRAINAGE ?	5
LE PARRAINAGE COLLECTIF	6
LE PARRAINAGE INDIVIDUEL	7
COMMENT EST UTILISÉ L'ARGENT DU PARRAINAGE ?	8
UN PARRAINAGE PEUT-IL S'ARRÊTER ?	9
L'AUTORITÉ DE TARAMANA SUR LE PARRAINAGE	10

RELATION AVEC LES FILLEULS

CHARTRE DU PARRAIN	11
LES ÉCHANGES DE COURRIER	12
MOEURS ET COUTUMES AU CAMBODGE	13
LES VISITES	14
LES CADEAUX	15

LE RÔLE DE TARAMANA

NOTRE RESPONSABILITÉ	16
L'ÉTHIQUE DU PARRAINAGE	
SUIVI DE L'ENFANT	

AIDER TARAMANA

FAIRE UN DON	17
DEVENIR MEMBRE	
DEVENIR PARTENAIRE	18

BULLETIN DE PARRAINAGE

BULLETIN DE DON OU ADHÉSION	19
	20

CONTACTS	21
--------------------------	----

LE CONTEXTE

Après plusieurs décennies de guerre et le génocide des Khmers Rouges, le Cambodge, qui compte plus de **16 millions d'habitants**, est encore aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres d'Asie du Sud-Est. Bien qu'il se reconstruise petit à petit, **près de 46% de la population gagne moins de 3\$/jour**.

Les habitants de Boeng Salang, installés **autour d'une voie ferrée abandonnée**, vivent dans des conditions de pauvreté des plus précaires. **Les logements sont très souvent en état de grande insalubrité**. Des familles entières vivent dans des **taudis surpeuplés, non isolés et inondables**. Des conditions de vie avec des **conséquences directes sur la santé des habitants**.

Les enfants sont souvent malnutris et en mauvaise santé. Au Cambodge, la **malnutrition chronique touche 37% des enfants de moins de 5 ans**. Ce taux peut atteindre 70% dans les bidonvilles. **La plupart des enfants de Boeng Salang n'ont jamais été vaccinés et ne bénéficient d'aucun suivi médical**. Ils sont d'autant plus exposés aux maladies.

Les dispositifs de soutien à la population sont inexistant et les accès à l'éducation ou aux soins sont très limités. **Les enfants sont souvent mis à contribution pour augmenter les maigres revenus de leurs familles**. Leur parcours scolaire est par conséquent très succinct. **De nombreux enfants ne peuvent donc pas suivre d'études et espérer un avenir meilleur**.

L'OBJECTIF DE TARAMANA

C'est par l'éducation que Taramana souhaite permettre aux enfants du bidonville de Boeng Salang **d'accéder à un meilleur avenir**. Pour leur offrir une scolarité de qualité, **tous les enfants soutenus par Taramana sont inscrits à l'école publique et bénéficient de cours complémentaires au centre de l'ONG**, notamment en anglais, en khmer, en français et en informatique.

Pour que cet objectif soit viable, Taramana s'est donnée pour mission d'améliorer le quotidien de ces enfants en leur donnant accès à des soins médicaux, une alimentation équilibrée et un soutien social.

Les enfants ont également accès à des **activités artistiques, culturelles et sportives** : ces pratiques diverses leur permettent de **se développer**, de **s'épanouir** et de **prendre conscience de leur potentiel**.

[revenir au sommaire](#)

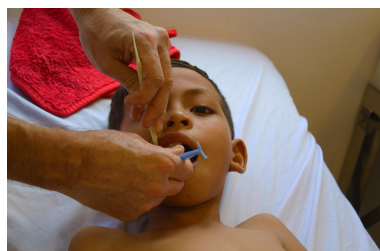
LES DIFFÉRENTS DOMAINES D'ACTION

Notre association a pour but de venir en aide aux enfants défavorisés du bidonville de Boeng Salang. Elle intervient selon **quatre axes de développement fondamentaux** :



L'aide alimentaire et la nutrition

accès à la cantine, distribution mensuelle de riz, distribution de goûters deux fois par jour...



L'aide médico-sociale et la prévention

consultations, vaccinations, déparasitage intestinal, cure de multivitamines, soins dentaires, ainsi que des articles d'hygiène (brosses à dents, dentifrices, savons, etc.)



L'aide éducative

accès à des cours de khmer, d'anglais, de français et d'informatique, apport de matériel scolaire et uniformes.



L'aide au développement culturel et sportif

activités artistiques et sportives (dessin, lecture, musique, chant, théâtre, yoga, rugby, football, cirque, etc...), mais également sorties éducatives et récréatives sur Phnom Penh et ses environs (séjour découverte à la mer, cinéma au centre culturel français, sortie au zoo, etc.)





Ce guide a pour objectif de répondre aux questions les plus fréquemment posées par les parrains/marraines d'enfants de Boeng Salang.

Il permet aux futurs parrains/marraines de comprendre les différentes formes de parrainage proposées par Taramana. Vous trouverez également des informations concernant le processus de parrainage, **la relation parrain/marraine - filleul(e)** ainsi que l'engagement de Taramana par rapport au parrainage des enfants.



Ce guide se veut être **un support pour les futurs parrains/marraines**, mais également pour ceux qui accompagnent un enfant depuis plus longtemps. Notre souhait d'agir sur le long terme s'inscrit également dans la relation entretenue entre le parrain/la marraine et son(sa) filleul(e), et dans la transparence de Taramana envers ceux qui s'engagent pour les enfants de Boeng Salang.

***Un grand merci pour votre engagement,
de la part de toute l'équipe de Taramana !***

[revenir au sommaire](#)



S'investir dans le parrainage par l'intermédiaire de Taramana , c'est faire le choix de se lancer dans une **aventure humaine** et **solidaire** . C'est **agir directement** pour l'**avenir des enfants**, de leur **famille** et pour toute la **communauté de Boeng Salang**.

Le parrainage est la **base du fonctionnement de notre association** , il est **essentiel** pour **soutenir** chaque année plus de **200 enfants défavorisés**. Il offre la possibilité à des enfants issus de milieux défavorisés d'avoir accès à l'**éducation**, à des **soins médicaux**, à une **hygiène alimentaire** et **sanitaire** de base et à une **ouverture sur le monde** grâce aux nombreuses **activités culturelles, artistiques ou sportives**. Cet engagement dans la durée permet à l'équipe pédagogique d'élaborer des **projets à moyen et long terme** utiles au **développement harmonieux des enfants**.

Taramana vous offre la liberté de choisir entre deux types de parrainages : collectif ou individuel.

Ces possibilités ont tout d'abord un socle commun, c'est-à-dire que **vos don sera utilisé exactement de la même manière**, qu'il s'agisse d'un parrainage collectif ou individuel.

Dans les chapitres qui suivent, nous aborderons tout d'abord le parrainage collectif pour ensuite nous intéresser plus particulièrement au parrainage individuel et ses spécificités.

[revenir au sommaire](#)



Le parrainage collectif

Parrainer collectivement, c'est participer au **fonctionnement général du centre Taramana Magdalena**, à sa **pérennité** et au **bien-être de tous les enfants** de manière **équitable**.

C'est **donner la possibilité à l'équipe pédagogique d'élaborer sans cesse de nouveaux projets** afin d'**améliorer le quotidien des enfants et de leur famille**.

C'est apporter un soutien régulier au plus près des besoins de la communauté au jour le jour mais aussi à moyen et long terme. ([Cf page 8, Comment est utilisé l'argent du parrainage?](#))

Cette forme de parrainage est celle qui, aujourd'hui, correspond le plus aux besoins de l'association et permet une équité pour tous.

Nota Bene : TARAMANA étant une **association reconnue d'intérêt général**, votre don est en partie **déductible de vos impôts** ([Cf page 8](#))

[revenir au sommaire](#)



Le parrainage individuel

Le parrainage collectif s'arrête ensuite là où continue le **parrainage individuel**, qui se différencie par le fait qu'il permet de créer un **lien privilégié et durable** entre un enfant et son parrain/ marraine grâce à un **échange régulier de lettres** ([cf. p.9 pour plus de détails](#)).

Cette correspondance sera une opportunité pour votre filleul(e) **d'élargir sa vision du monde, de mieux se connaître, d'avoir plus confiance en lui** et l'encouragera à **poursuivre ses études**.

De plus, à **titre exceptionnel** (études supérieures, hospitalisation, événement majeur dans la vie de l'enfant) vous aurez **la possibilité de participer davantage** à son évolution ainsi que celle de sa famille en apportant un **soutien moral et financier**.

Pour un enfant, être parrainé permet de **s'ouvrir à de nouvelles perspectives, d'envisager une vie différente, de le laisser vivre paisiblement sa vie d'enfant** et de **pouvoir grandir en s'épanouissant**.

Enfin, si vous êtes intéressé(e) par le **parrainage individuel**, nous tenons à vous préciser que c'est **l'équipe de Taramana** qui **choisira l'enfant bénéficiaire**, en prenant en compte en priorité son **assiduité scolaire** aussi bien que **son temps de présence au centre Magdalena**, et après une **enquête sociale** auprès de la famille. **Nous restons toutefois à votre écoute** en cas de **demande particulière**.

[revenir au sommaire](#)



Comment est utilisé l'argent du parrainage

L'argent du parrainage est utilisé pour nos **missions éducatives, sociales, sanitaires et les activités extra-scolaires** : il permet aux enfants d'avoir accès à un centre éducatif médicalisé, comprenant **des salles de classe, une bibliothèque, une cantine, une infirmerie et des salles dédiées à la pratique d'activités culturelles, artistiques ou sportives.**

Grâce à ces infrastructures, les enfants ont accès à des **conditions propices aux études et à l'éveil**, ils peuvent suivre des **cours de khmer, d'anglais, de français, d'informatique, faire leurs devoirs ou lire à la bibliothèque, manger un repas équilibré par jour à la cantine, participer à de nombreuses activités, et ramener, une fois par mois, un sac de riz dans leur foyer** (*nous adaptions les aides sociales et les distributions alimentaires en fonction d'événements exceptionnels _comme la pandémie de Covid-19_ dans ce cas, nous distribuons des rations de nourriture supplémentaires, comme des conserves de poisson, des oeuf ou des nouilles instantanées*).

À ce jour nous suivons un peu plus de 200 enfants mais nombre d'entre eux sont encore en attente d'un parrainage.

RÉDUCTIONS FISCALES : *Tout parrainage vous permet de bénéficier des réductions fiscales légales, 75% des sommes versées est ainsi déductible de votre impôt sur le revenu jusqu'à 1000€ de dons (référence de 2020). Au-delà, vous pourrez déduire fiscalement 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.*

Exemple : Pour un don de 100€, seulement 25€ seront retenus après déduction fiscale.

Bon à savoir : Pour les entreprises, la déduction est de 60%, dans la limite de 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).



Un parrainage peut-il s'arrêter?

Bien que le parrainage soit **un engagement sur le long terme**, il est possible de l'arrêter.

Du côté du parrain/de la marraine, des difficultés financières peuvent malheureusement engendrer un arrêt du parrainage, n'étant **plus dans la capacité de payer le versement mensuel**.

Dans ce cas, Taramana s'engage à retrouver rapidement un autre parrain/marraine à l'enfant.

Du côté du(de la) filleul(e), le parrainage s'arrête généralement lorsque celui-ci atteint son **autonomie financière**, donc à la fin de ses études.

Cependant, d'autres conditions peuvent également entraîner un "déparrainage" :

- si la famille déménage, rendant impossible le maintien du contact régulier avec l'enfant.
- si la famille a décidé, malgré nos recommandations, de l'envoyer sur le marché du travail.
- si l'enfant cesse de fréquenter l'école publique.
- si l'enfant ne vient plus au centre Taramana et ne donne plus aucune nouvelle.

[revenir au sommaire](#)

Taramana sera malheureusement amené à “**déparrainer**” l’enfant. Cette décision revient entièrement à **l’équipe sociale de Taramana**, chargée de suivre l’évolution des enfants et d’accompagner les familles. Bien entendu, l’équipe sociale s’engage à faire tout son possible **pour comprendre les raisons** motivant l’enfant à arrêter (convocation de l’enfant, puis de sa famille). Le “déparrainage” n’intervient que **si aucune solution n’a pu être trouvée**. Le cas échéant, une notification vous sera bien évidemment envoyée, et un(e) autre filleul(e) vous sera proposé(e) si vous le souhaitez.

L'AUTORITÉ DE TARAMANA SUR LE PARRAINAGE

Bien que Taramana coordonne les parrainages entre enfants, famille et parrains/marraines, elle a **une autorité limitée** sur les enfants parrainés. **En effet, les enfants ont des parents ou représentants légaux. Ce sont eux qui ont l'autorité et prennent les décisions.** Taramana agit **comme soutien**, et non comme un substitut familial.

Il peut être difficile et triste, pour les parrains/marraines, de voir leur enfant “déparrainé”.

Ceci étant, l’arrêt d’un enfant, par exemple, au niveau 6 (équivalent de la 6ème au collège) **devrait être vécu comme une première réussite !** Car à ce niveau ils savent lire, écrire et ont des connaissances en mathématiques et en morale/éthique.

Tous les enfants ne sont pas destinés à devenir médecins, ingénieurs ou avocats, ce qui est d’autant plus vrai dans le milieu difficile dans lequel ils évoluent.

Le Cambodge est un pays avec une culture différente de la nôtre, qui peine à se relever des blessures du passé. Avec le développement du pays, les générations évoluent.

De plus en plus de parents poussent leurs enfants à persévérer dans leurs études pour ainsi atteindre un niveau d’enseignement plus élevé.

Notre mission est d’accompagner au mieux les enfants du quartier de Boeng Salang qui souhaitent véritablement s’investir dans leurs études.

[revenir au sommaire](#)

CHARTRE DU PARRAIN

Le parrainage est un acte par lequel une personne physique ou morale s'engage à subvenir financièrement aux besoins matériels d'un enfant. Le parrainage est un geste unilatéral et un engagement moral, qui n'induit en aucun cas une quelconque forme d'autorité sur l'enfant parrainé. Le parrain/la marraine s'engage à respecter la culture et les mœurs cambodgiennes, ainsi que l'autorité parentale. Il/elle ne peut en aucun cas exercer une quelconque influence politique ou religieuse sur les choix de vie ou d'études du(de la) filleul(e).

Le parrain/la marraine s'engage à respecter la dignité humaine de son(sa) filleul(e) et à adopter un comportement correct à son égard. L'association Taramana se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent si un comportement non-respectueux (dans l'échange de courriers ou lors de visites) serait à constater.

- Le parrain ou la marraine a la possibilité de demander des nouvelles de son(sa) filleul(e).
- Le parrain ou la marraine peut venir rendre visite à son(sa) filleul(e), sous contrôle du directeur du centre pour des raisons de sécurité.
- La répartition des enfants parrainés se fait en fonction des situations d'urgence.
Nous restons à l'écoute des souhaits des parrains/marraines. Cependant, nous privilégions les enfants en attente depuis un certain temps.
- Le parrainage doit faire l'objet d'une démarche volontaire et désintéressée.
- Le cadre du parrainage est défini par l'association Taramana.

[revenir au sommaire](#)



Dans le cadre du **parrainage individuel**, le parrain/la marraine et le(la) filleul(e) peuvent **s'écrire**.

Afin de simplifier le processus et la rapidité de correspondance, **l'envoi de courriers pour les filleul(e)s se fait désormais par e-mail**. Une réponse par e-mail est renvoyée au parrain ou à la marraine avec des photos en pièce jointe.

Taramana fera tout son possible pour fournir aux parrains/marraines une réponse de la part de leurs filleul(e)s dans le mois qui suit l'envoi du courrier. Toutefois, certains enfants habitant relativement loin du centre et ne venant que pour certaines occasions (visites médicales, distribution du riz), **il se peut que le temps de réponse soit un peu plus long..**

Les enfants cambodgiens sont peu habitués à parler d'eux-mêmes et donc à répondre à un certain nombre de questions. C'est pourquoi **l'équipe des bénévoles les aide** aussi bien pour la **traduction d'une langue à l'autre** que pour la **rédaction de la lettre elle-même**. Il est normal que **les premiers courriers se constituent de réponses brèves**, peu détaillées et puissent paraître impersonnels.

Au fur et à mesure, la confiance et la connaissance s'installent. Il n'est pas rare de voir les enfants s'ouvrir et échanger de manière plus personnelle.

N'oubliez pas que votre filleul(e) vient d'un milieu social modeste : veillez à ne pas trop exposer la différence de culture entre vous et lui. **Nous encourageons fortement l'envoi de photos** : néanmoins, **le Cambodge est un pays très respectueux et pudique**. Il faut donc penser à ne pas envoyer de photos qui bien que considérées comme correctes pour nous (une photo à la plage en maillot de bain par exemple), peuvent être perçues comme choquantes pour votre filleul(e) et sa famille.

Certaines formules de politesse en Asie sont bien différentes des nôtres : souhaiter le bonheur et la prospérité est courant au Cambodge, alors que des formules telles que « Je vous embrasse » sont plus rares.

En raison de la charge de travail des bénévoles et des membres de l'équipe khmère, Taramana ne peut pas s'engager à une correspondance excédant trois à quatre courriers par an.

Vous pouvez adresser vos lettres et photos à tout moment à l'adresse suivante : parrainage@taramana.org

MOEURS ET COUTUMES AU CAMBODGE

Afin d'améliorer la compréhension entre le parrain/la marraine et le(la) filleul(e), Taramana a tenu à regrouper dans ce guide quelques informations sur le fonctionnement de la société cambodgienne, et les habitudes de ses habitants.

La scolarité au Cambodge

FRANCE	CAMBODGE
École Primaire – 5 années	École Primaire – 6 années
Collège – 4 années	École Secondaire – 3 années
EXAMEN DU BREVET DES COLLÈGES	
Lycée – 3 années	École Secondaire – 3 années
BACCALAURÉAT	
Université ou Formation Professionnelle	Université ou Formation Professionnelle

L'année scolaire au Cambodge s'étend de **Novembre à Juillet** : les cours se déroulent à la demi-journée, ce qui permet aux enfants de venir au centre Taramana Magdalena le reste du temps. La plupart des enfants de Taramana vont à l'école de Russey Keo, l'école publique du district qui accueille plus de 3000 enfants.

La religion et la société au Cambodge

Bien que Taramana soit une association apolitique et non-confessionnelle, nous intervenons dans un pays à grande **majorité bouddhiste** : les **fêtes religieuses rythment le calendrier scolaire** et la vie des enfants. **Poser des questions à votre filleul(e) sur les prochaines grandes fêtes peut être un moyen de créer un lien fort.** La société cambodgienne est également très respectueuse : **ne vous étonnez donc pas si votre filleul(e) utilise de nombreuses formules de politesse ou semble réservé.** Les photos qui vous seront envoyées seront également formelles. Il est important de **prendre en compte les différences culturelles** et de mode de vie lors de vos échanges avec votre filleul(e).

LES VISITES

Le parrain/la marraine a la possibilité de rendre visite à son(sa) filleul(e), dans le cadre défini par Taramana.

La visite doit en premier lieu faire l'objet d'une demande préalable au minimum une semaine avant, auprès de l'association. Ces visites se font obligatoirement en présence d'une personne de l'équipe locale au Cambodge. Le parrain ou la marraine peut en profiter pour apporter un cadeau à son(sa) filleul(e) **d'une valeur relativement modeste** (cf [« LES CADEAUX » p.15](#)).

En aucun cas, le parrain/la marraine ne pourra quitter le centre Taramana accompagné de son(sa) filleul(e).

Dans le cadre d'une visite d'un parrain/d'une marraine, **il faut savoir que les khmers ne s'embrassent pas** et qu'ils ne serrent pas la main pour se saluer. Ils joignent leurs deux mains à hauteur du visage et s'inclinent légèrement en marque de respect. De même les échanges des enfants avec leurs parents respectifs et les adultes en général sont très limités et **les marques d'affections extrêmement rares**. Il faut donc faire très attention au **choc comportemental issu des différences culturelles entre l'Orient et l'Occident**.

[revenir au sommaire](#)



Depuis la France :

Pour des occasions spéciales comme l'**anniversaire** de l'enfant, la **réussite à un examen**, un **évènement particulier** (nouvel an khmer par exemple) le parrain/la marraine a la possibilité de faire **un cadeau à son(sa) filleul(e)**, la valeur maximale de celui-ci étant **limitée à 150€** (somme très importante par rapport au pouvoir d'achat local).

Il est particulièrement difficile de faire parvenir des lettres/colis au Cambodge*, c'est pourquoi nous avons mis en place un **système de don**, qui est le même que celui des dons réguliers ([cf p.17](#)). Le parrain/la marraine précisera simplement par mail à parrainage@taramana.org qu'il s'agit-là de la **participation à un cadeau**. Une fois la somme reçue, nous en informerons l'équipe sociale dans le but d'organiser un **entretien avec l'enfant et sa famille** afin de discuter ensemble du **type de cadeau le plus adapté**. Une fois le choix posé, un membre de l'équipe accompagnera l'enfant acheter le cadeau. Puis nous enverrons un e-mail, avec quelques photos, pour tenir le parrain ou la marraine informé(e) et le(la) remercier de son généreux présent.

**Par ailleurs, compte tenu du pouvoir d'achat cambodgien et des frais d'expédition du colis, pour un même montant l'enfant pourrait bénéficier d'un cadeau plus important.*

Lors de la visite du parrain/de la marraine au Cambodge :

Un **modeste cadeau** comme un **t-shirt**, **sac à dos** ou **petit bijou** rend les enfants heureux.

[revenir au sommaire](#)

NOTRE RESPONSABILITÉ

Dans le cadre du parrainage, **nous nous engageons auprès de l'enfant et de sa famille à lui assurer un soutien financier et moral régulier** : le lien humain entretenu par le parrainage est très important pour les enfants. Nous nous engageons auprès des parrains/marraines à assurer l'envoi régulier de courriers et de photos, ainsi qu'à **la transparence de notre système de parrainage**.

TARAMANA informe régulièrement en texte et en images les parrains/marraines et sympathisants sur les actualités et les activités du Centre, notamment par :

- la newsletter mensuelle, la Taramanews
- les réseaux sociaux ([Facebook](#), [Instagram](#))
- les articles du site internet www.taramana.org

Enfin, TARAMANA étant une **association reconnue d'intérêt général**, votre don est en partie **déductible de vos impôts (Cf. p.8)**. Il vous sera adressé par conséquent **un reçu fiscal cumulatif** des sommes versées dans le courant du mois de mars de l'année suivante.

L'ÉTHIQUE DU PARRAINAGE

La vision du parrainage à Taramana se fait **en accord avec nos valeurs*** : celui-ci sert à garantir l'éducation de l'enfant ainsi que les moyens mis en place à son développement.

*<https://www.taramana.org/taramana/lassociation/>

L'association tient également à **respecter les valeurs et cultures locales** : ainsi, **l'action de Taramana ne constitue pas et ne remplace pas une quelconque forme d'autorité (parentale, scolaire)**. Il s'agit d'un accompagnement complémentaire.

SUIVI DE L'ENFANT

En plus du suivi social fourni par Taramana à chaque enfant, le parrainage est accompagné d'un suivi régulier auprès du parrain ou de la marraine. Ce suivi se fait par l'échange régulier de lettres, mais également la possibilité de lui rendre visite dans le cadre défini par Taramana.

De plus, chaque année, l'équipe sociale de Taramana s'assure de faire un bilan de la situation sociale du(de la) filleul(e) et de sa famille, pour que le parrain ou la marraine soit tenu(e) au courant des événements majeurs dans la vie de son(sa) filleul(e).

[revenir au sommaire](#)

FAIRE UN DON

En plus du programme de parrainage proposé par Taramana, il existe d'autres moyens d'aider et de participer à l'amélioration de la vie des enfants de Boeng Salang.

Par un simple don, vous permettez à l'association de financer des bourses aux étudiants, des programmes de santé et de nutrition et des activités.

Les dons peuvent se faire de trois façons :

1. **Directement en ligne via le site web HelloAsso, il suffit pour cela de suivre ce lien :**
<https://www.helloasso.com/associations/taramana/formulaires/3>
2. **Vous pouvez effectuer votre virement sans frais pour l'association sur le compte Crédit Agricole de Taramana :**

Titulaire du compte : ASSO TARAMANA – 24 allée Saint Henri, 33138 LANTON

IBAN : FR76 1330 6000 5200 0532 6056 732

SWIFT / BIC : AGRIFRPP833

Adresse de la banque : Crédit Agricole Aquitaine, route de Bordeaux, 33950 PETIT PIQUEY

3. **Vous pouvez également faire un don par chèque** en imprimant et joignant le [formulaire p.20](#), à l'adresse suivante : **Taramana, 24 allée Saint-Henri 33138 LANTON.**

Votre don vous permet de bénéficier des réductions fiscales légales (Cf. p.8)

Vous serez également abonné à la Taramanews, la newsletter mensuelle de Taramana.

DEVENIR MEMBRE

Votre statut de membre vous permet d'assister à l'Assemblée Générale annuelle et de voter les résolutions. Votre **cotisation annuelle de 30 euros** sera investie au mieux dans une des actions menées par Taramana. **Grâce à nos dispositifs de communication** (newsletter, actualités sur le site internet, réseaux sociaux) vous pourrez prendre connaissance de son utilisation.

Tout engagement financier vous permet de bénéficier des réductions fiscales légales (Cf. p.8)

Vous serez également abonné à la Taramanews, la newsletter mensuelle de Taramana.

[revenir au sommaire](#)

DEVENIR PARTENAIRE

En devenant partenaire de Taramana, vous aidez les enfants de Boeng Salang à vivre dans de meilleures conditions. Taramana communique sur ses partenariats via le site internet, les réseaux sociaux et la newsletter mensuelle. **Nous vous invitons à nous soumettre toute idée, toute suggestion de contact susceptible de mieux nous faire connaître, ou de sponsoriser notre action,** afin que Taramana puisse accueillir davantage d'enfants et développer ses activités.

Pour proposer un partenariat à Taramana, merci de contacter jocelyn.dorde@taramana.org et communication@taramana.org

[revenir au sommaire](#)

BULLETIN DE PARRAINAGE

Document à compléter et à retourner par email à tresorerie@taramana.org
ou par courrier à TARAMANA - 24, allée Saint-Henri - 33138 LANTON

MES COORDONNÉES

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tél domicile..... Tél mobile.....

Adresse email.....

Confirmation d'adresse email (*en majuscules*)
.....

Comment avez-vous connu l'association ?

MA DEMANDE DE PARRAINAGE

Je souhaite parrainer

- collectivement tous les enfants
 un ou deux enfants de Taramana

Remarques :

Je choisis le mode de règlement :

- par prélèvement automatique (sans frais)
- 25 € par mois, soit 6,25€ après déduction fiscale* (*pour le collectif*)
 25 € par mois, soit 6,25€ après déduction fiscale* (*pour un enfant*)
 50 € par mois, soit 16,50€ après déduction fiscale* (*pour deux enfants*)

Je complète et signe la demande et l'autorisation de prélèvement ci-dessous et je renvoie ce document accompagné d'un RIB

par chèque bancaire/postal

- Un chèque de 300 € (*pour le collectif*) Un chèque de 300 € (*pour un enfant*) Un chèque de 600 € (*pour deux enfants*)
 chèque(s) de € pour encaissement tous les mois

**Je libelle mon(mes) chèque(s)
à l'ordre de TARAMANA**

L'association étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la totalité de vos dons (effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) en avril de l'année suivante (déduction fiscale de 75 % de votre don jusqu'à 1000 euros puis 66 % au-delà de cette somme dans la limite de 20% du revenu imposable).



MES COORDONNÉES

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tél domicile..... Tél mobile.....

Adresse email.....

Confirmation d'adresse email (*en majuscules*)**Comment avez-vous connu l'association ?**

MON SOUTIEN À TARAMANA

 Je souhaite être **membre de l'association** et verse **30€ de cotisation annuelle** Je souhaite **faire un don de** €**Soit un montant global de** €

Je choisis le mode de règlement

 Par chèque, libellé à l'ordre de Taramana, envoyé par courrier joint à ce document **Par virement bancaire**, sur le compte Crédit Agricole de Taramana

IBAN : FR76 1330 6000 5200 0532 6056 732

SWIFT / BIC : AGRIFRPP833

Titulaire du compte : ASSO TARAMANA – 24 allée Saint Henri, 33138 LANTON

Adresse de la banque : Crédit Agricole Aquitaine, route de Bordeaux, 33950 PETIT PIQUEY

L'association étant reconnue d'intérêt général, vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la totalité de vos dons (effectués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre) en avril de l'année suivante (déduction fiscale de 75 % de votre don jusqu'à 1000 euros puis 66 % au-delà de cette somme dans la limite de 20% du revenu imposable).

SIEGE SOCIAL - France

Association TARAMANA

24 Allée Saint Henri

33138 LANTON

FRANCE

CENTRE TARAMANA MAGDALENA - Cambodge

ONG TARAMANA

Village Boeng Salang - 456 Phlaur Lum, Group 2

District Russey Keo, Phnom Penh

CAMBODGE

+855 (0)2.36.32.77.80

CONTACTS

Jocelyn Dordé, président

Tel Cambodge : +855 (0) 78 769 313 // Tel France : +33 (0)6 51 80 06 77

Email : jocelyn.dorde@taramana.org

Social et parrainage - parrainage@taramana.org

Communication et fundraising - communication@taramana.org

[revenir au sommaire](#)